

REGLEMENT DU JEU
« LES DOUZE COUPS DE MINUIT »
DU 26 NOVEMBRE 2013 AU 28 NOVEMBRE 2013

La Société Magasins Galeries Lafayette, S.A.S. au capital de 670.400 €, dont le Siège Social est à Paris (75009) 27 rue de la Chaussée D'Antin, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 957 503 931, agissant pour son compte et pour celui de ses filiales de vente organise, dans le magasin Galeries Lafayette de Toulon un grand jeu gratuit sans obligation d'achat.

Les personnes souhaitant participer au jeu pourront déposer leur bulletin de participation pendant les horaires d'ouverture du magasin du Mardi 26 novembre 2013 à partir de 09h30 au Jeudi 28 Novembre 2013 jusqu'à 19h30.

Article 1. Participants

Ce jeu est ouvert gratuitement et sans obligation d'achat, à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, et adhérente au « Programme Fidélité Mode » à l'exception du personnel du Groupe GALERIES LAFAYETTE, du personnel de démonstration et des membres de leur famille, ou toute autre personne vivant avec ces personnes sous le même toit, ainsi que le personnel de la SCP DENJEAN-PIERRET et VERNANGE, Huissiers de justice Associé –227 rue Jean Jaurès à Toulon (VAR).

Article 2. Modalités de participation

Pour participer à ce jeu, il suffit de :

- **se rendre** dans le magasin Galeries Lafayette de Toulon, seul magasin participant, aux jours et horaires indiqués ci-dessus, situé 9 boulevard de Strasbourg 83000 Toulon.
- **remplir** correctement le bulletin de participation disponible sur place en indiquant : le N° de portable et adresse email – ainsi que le nom, prénom, et adresse postale et en indiquant leur numéro d'adhérente au « Programme Fidélité Mode ».
- **déposer** le bulletin de participation dans l'urne prévue à cet effet située dans le magasin participant à l'opération.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne et par foyer (même nom, même adresse postale). Le dépôt de plusieurs bulletins entraînera l'annulation de tous les bulletins déposés par le même foyer.

Tout bulletin de participation incomplet ou inexact (sauf champs facultatifs), illisible ou raturé sera considéré comme nul.

Article 3. Tirage au sort

Afin de déterminer le bulletin gagnant parmi l'ensemble des bulletins présents dans l'urne, un tirage au sort sera effectué le Lundi 2 décembre 2013 au magasin des Galeries Lafayette de Toulon située 9 boulevard de Strasbourg à Toulon.

Le tirage au sort sera effectué par les Galeries Lafayette Toulon.

Le bulletin ne sera déclaré gagnant qu'après vérification de leur validité (articles 1 & 2).

Article 4. Dotations mises en jeu

La dotation mise en jeu, correspond à un lot :

- Premier prix :

Le gagnant aura le choix d'un voyage correspondant aux critères suivants, selon les disponibilités :

Une formule « Court séjour Thalazur » pour 2 personnes à l'île rousse Bandol, d'une valeur de 760 €. Ce forfait comprend :

- une nuit en chambre double Prestige vue mer,
- la demi-pension (un diner hors boisson et un petit déjeuner par personne),
- 4 soins « Détente » par personne.

Sur la base de la basse saison du 28/11/2013 au 21/12/2013 et du 2/01/2014 au 13/02/2014.

La dotation ne comprend pas : Les assurances complémentaires, les dépenses personnelles, les frais de transport du domicile jusqu'au lieu du gain.

Le lot n'est ni remboursable, ni cessible et ne peut en aucun cas constituer un avoir sur une autre destination et/ou formule.

La société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable des prestations offertes par le voyageur.

Article 5. Information des gagnants

A la suite du tirage au sort, la dotation sera remise au gagnant par le Service Clientèle du magasin, après vérification de l'identité du gagnant et sur présentation d'un justificatif d'identité.

Article 6. Données personnelles

Les participants sont informés que leurs données personnelles sont enregistrées dans le cadre de ce jeu et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Chaque gagnant autorise gratuitement et par avance la société organisatrice à reproduire et utiliser par tout moyen écrit, parlé ou filmé son nom et prénoms à toutes fins publicitaires ou promotionnelles en relation avec le présent jeu, sans que cette utilisation lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de sa dotation.

Les renseignements communiqués par les participants, s'ils ont donné leur accord, pourront faire l'objet d'un traitement informatique et pourront être utilisés à des fins commerciales.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès aux données personnelles les concernant, de rectification et de suppression, en écrivant à la Société Magasins Galeries Lafayette - Direction Marketing Clients- 44 rue de Châteaudun - 75009 Paris

Article 7. Règlement de jeu

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement qui peut être consulté librement dans le magasin Galeries Lafayette participant à l'opération et sur le site internet : www.etude-huissier.com.

Il sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande en magasin.

Les frais de demande de communication du règlement seront remboursés sur demande écrite adressée à :

Société Magasins Galeries Lafayette - Direction Marketing Clients– 44 rue de Châteaudun – 75009 Paris

Le remboursement se fera sur la base du tarif lettre, au tarif lent en vigueur (envoi de moins de 20 grammes). La date limite à laquelle cette demande de remboursement doit être envoyée est fixée à 30 jours après la date de clôture du jeu, le cachet de la Poste faisant foi. Elle devra être jointe à la demande de communication du règlement et devra indiquer clairement le nom, prénom et adresse de son auteur. Il n'y aura qu'un seul remboursement par foyer.

Le règlement est déposé au rang des minutes de la SCP DENJEAN-PIERRET et VERNANGE, Huissiers de justice associé, 227 rue Jean Jaurès à Toulon (VAR).

Article 8. Responsabilités

La SOCIETE MAGASINS GALERIES LAFAYETTE ne sera pas tenue responsable si le jeu devait être reporté, écourté ou annulé si les circonstances l'exigent.

La SOCIETE MAGASINS GALERIES LAFAYETTE décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver au gagnant pendant la jouissance du lot ou qui pourraient affecter ledit lot.

Des additifs ou des modifications pourront éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront réputés en faire partie intégrante.

Toute modification du jeu et du présent règlement pourra entraîner le dépôt d'un avenant auprès de la SCP DENJEAN-PIERRET et VERNANGE, Huissiers de justice associé, 22 rue Jean Jaurès à Toulon (VAR) dépositaire du présent règlement.